

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi vingt-trois janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du treize janvier deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoint ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Philippe RICHIER, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA.

Absents : Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Sandrine BELHACHE-DIET, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Lyes DAIBECHE.

Secrétaire de séance : Eric DURAND.

Membres en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 2 – Voix délibératives : 23

N° 2023-11

**DÉLIVRANCE D'UNE CONCESSION EN CAVURNE 30 ANS À TITRE GRATUIT
ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2021-43 du Conseil Municipal du 15 juin 2021 relatives aux délégations consenties à Madame le Maire par le Conseil Municipal,
Vu la décision n° 2016-51 du 09 juin 2016 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière communal,

Considérant que le Conseil Municipal reste seul compétent pour accorder la gratuité d'une concession,

Considérant que Monsieur LESAGE Pierre, décédé le 29 décembre 2022, fut engagé activement dans la vie municipale dès 1977 en tant que conseiller municipal sous les mandatures de Monsieur SAUVAGE et Monsieur POUGNIE, puis Maire-Adjoint aux affaires scolaires et à la jeunesse de 1989 à 2021, sous la mandature de Monsieur MERLE,

Considérant qu'il convient à titre d'hommage public, d'accorder la gratuité de concession pour services rendus puisque Monsieur LESAGE Pierre s'était investi durant toute sa mandature à la vie scolaire, à la création du service jeunesse, au développement des activités extra et périscolaires, et également à la mise en place de l'Association Sport-Éducation-Jeunesse, au Comité de Jumelage notamment,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Décide d'accorder la gratuité de la concession caverne 30 ans CU-2-12 pour le dépôt des cendres de Monsieur Pierre LESAGE, décédé le 29 décembre 2022.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230123-2023-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023